

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **15 août 2022** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 6 personnes représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Tessier, conseillère n° 2

242-08-2022 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 15 août 2022 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l’unanimité

243-08-2022 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE l’ordre du jour de cette rencontre du 15 août 2022 soit et est adopté tel que présenté, en retirant le point suivant :

12.6 Allocation pour l’utilisation d’un véhicule à moteur – Gestion du lac Maskinongé

Adoptée à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

244-08-2022 3.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2022

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la correspondance au 31 juillet 2022

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 juillet 2022 sous la cote « Bordereau no. 08-2022 ».

6. FINANCES

DÉPÔT

6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2022

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2022.

245-08-2022

6.2 Comptes à payer au 31 juillet 2022

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 juillet 2022, des chèques numéros 6537 à 6606 totalisant **201 893.05 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 juillet 2022, des chèques numéros 6468 à 6536 incluant les prélèvements mensuels des numéros 4938 à 4957 totalisant **334 616.68 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

246-08-2022

9.1 Avis de motion – Règlement CV. 572 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

AVIS DE MOTION est donné par Richard Blouin, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement C.V. 572 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

247-08-2022 9.2 Dépôt du premier projet – Règlement CV. 572 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

ATTENDU QU'avis de motion a été donnée par Richard Blouin pour adopter le projet de règlement CV. 572 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement CV. 572 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

248-08-2022 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 juillet 2022

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

249-08-2022 11.2 Autorisation en l'absence de l'inspecteur en urbanisme Charles Beaupré

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QU'en l'absence de l'inspecteur en urbanisme Monsieur Charles Beaupré, les membres de ce conseil autorisent Monsieur Jonathan Arseneault, coordonnateur à l'urbanisme et à l'inspection, et Monsieur Francis Gaudet, directeur du service d'urbanisme et d'environnement, à signer les permis d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

250-08-2022 11.3 Avis de motion – Règlement CV. 571 modifiant le règlement de zonage CV. 195

AVIS DE MOTION est donné par Christian Paquin Coutu, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 571 modifiant le règlement de zonage CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » et le règlement CV. 427 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Saint-Gabriel », dont l'effet est, en premier lieu, de créer une zone à partir des zones C-39 et C-39-1 ainsi qu'une partie de la zone C-34-1, qui sera comme la zone C-34-1 avec comme seule différence que le type d'usage « habitation » ne sera pas permis (le mixte commercial-

résidentiel est toujours permis). En dernier lieu, il abroge les usages conditionnels d'habitation au centre-ville (l'usage demeure encadré par le règlement de zonage).

251-08-2022 11.4 Dépôt du premier projet – Règlement CV. 571 modifiant le règlement de zonage CV. 195

ATTENDU QU'avis de motion a été donnée par Christian Paquin Coutu pour adopter le projet de règlement CV. 571 modifiant le règlement CV. 195, intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » et le règlement CV. 427 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Saint-Gabriel », dont l'effet est, en premier lieu, de créer une zone à partir des zones C-39 et C-39-1 ainsi qu'une partie de la zone C-34-1, qui sera comme la zone C-34-1 avec comme seule différence que le type d'usage « habitation » ne sera pas permis (le mixte commercial-résidentiel est toujours permis). En dernier lieu, il abroge les usages conditionnels d'habitation au centre-ville (l'usage demeure encadré par le règlement de zonage).

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement CV. 571 modifiant le règlement CV. 195, intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » et le règlement CV. 427 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Saint-Gabriel », dont l'effet est, en premier lieu, de créer une zone à partir des zones C-39 et C-39-1 ainsi qu'une partie de la zone C-34-1, qui sera comme la zone C-34-1 avec comme seule différence que le type d'usage « habitation » ne sera pas permis (le mixte commercial-résidentiel est toujours permis). En dernier lieu, il abroge les usages conditionnels d'habitation au centre-ville (l'usage demeure encadré par le règlement de zonage).

Adoptée à l'unanimité

252-08-2022 11.5 Changement de toponyme – Chemin du Vieux-Moulin pour chemin du Domaine

ATTENDU QU'une partie du chemin du Vieux-Moulin a été remplacé par celui du chemin du Domaine selon la résolution 064-03-2022;

ATTENDU QUE le chemin du Vieux-Moulin est divisé en deux sections non-religées;

ATTENDU QU'il serait préférable que les trois propriétés restantes sur l'un des côtés du chemin du Vieux-Moulin soit également modifié pour le chemin du Domaine, afin de faciliter l'accès pour le service incendie en ayant ainsi une seule section de rue pour le chemin du Vieux-Moulin.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE le nom du chemin du Vieux-Moulin soit remplacé par celui du chemin du Domaine pour les propriétés suivantes :

Adresse civique	Matricule
162 chemin du Vieux-Moulin	1329-80-7874
137 chemin du Vieux-Moulin	1329-81-9352
139 chemin du Vieux-Moulin	1329-91-1748

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, qui celle-ci, fera les changements nécessaires sur Google Map;

QUE les propriétaires concernés soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE la ville avise Postes Canada, Hydro-Québec, le bureau d'évaluation de la MRC de D'Autray, le Centre de services scolaire des Samares et les services d'urgence (ambulanciers, policiers et pompiers).

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

253-08-2022 12.1 Nomination – Directrice des loisirs sportifs et culturels par intérim

ATTENDU QUE Madame Maxine Fournier n'occupe plus le poste de directrice des loisirs sportifs et culturels depuis le 8 août 2022;

ATTENDU QUE Madame Julie Chênevert, directrice adjointe des loisirs sportifs et culturels occupera le poste par intérim durant la procédure d'embauche.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de nommer Madame Julie Chênevert comme directrice des loisirs sportifs et culturels par intérim, et ce, en attendant de combler le poste de direction du service des loisirs de la Ville de Saint-Gabriel et de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

254-08-2022 12.2 Offre d'emploi – Directeur.trice des loisirs sportifs et culturels

ATTENDU QUE la directrice des loisirs sportifs et culturels, Madame Maxine Fournier, a donné sa démission.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QU'en accord avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, les membres de ce conseil autorisent la publication de l'offre d'emploi pour le poste de directeur.trice des loisirs sportifs et culturels.

Adoptée à l'unanimité

255-08-2022 12.3 Octroi du contrat – Installation du système sanitaire du chalet des loisirs

ATTENDU la demande de PAC Rurale dans le but d'obtenir du financement pour assurer l'aménagement d'un chalet des loisirs au parc Patrick Gendron (chalet de la patinoire et local pour le club de pétanque) via la résolution 024-01-2022.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil accordent le contrat pour l'installation du système sanitaire du chalet des loisirs à Excavation Alain Prescott Enr. pour une somme de **22 924.87 \$** taxes incluses;

QUE le directeur des travaux publics, Monsieur Simon Gariépy, soit autorisé à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

256-08-2022 12.4 Octroi du contrat – Fondation de béton du chalet des loisirs

ATTENDU la demande de PAC Rurale dans le but d'obtenir du financement pour assurer l'aménagement d'un chalet des loisirs au parc Patrick Gendron (chalet de la patinoire et local pour le club de pétanque) via la résolution 024-01-2022.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil accordent le contrat pour la fondation de béton du chalet des loisirs à Mini Excavation Mario Lépine et fils pour une somme de **18 970.88 \$** taxes incluses;

QUE le directeur des travaux publics, Monsieur Simon Gariépy, soit autorisé à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

257-08-2022 12.5 Achat d'un ordinateur portable – Gestion du lac Maskinongé

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'entériner l'achat d'un ordinateur portable DELL au coût de **440 \$** plus taxes, dans le cadre des actions du comité de la Gestion du lac Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité

RETIRÉ 12.6 Allocation pour l'utilisation d'un véhicule à moteur – Gestion du lac Maskinongé

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

258-08-2022 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 15 août 2022 soit levée à 20h46.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 16^e jour d'août 2022.

Gaétan Gravel
Maire